



FORMAROUTE

AUTO-ÉCOLE • CSSR • CENTRE DE FORMATION ECSR

4 avenue Jean Jaurès - 95330 Domont

01 34 19 83 26 • formaroute95@gmail.com

www.formaroute.fr

AGRÉMENTS : Auto-école E2609500070 • CSSR R2609500030 • Centre ECSR F2609500010

CRITÈRE 1.7 • INFORMATION DU PUBLIC

AAC ou conduite supervisée ?

1. Un même atout : acquérir de l'expérience

Conduire avec un accompagnateur permet de rencontrer davantage de situations, de consolider ses acquis et de préparer l'autonomie. Le choix dépend de votre âge, de votre projet, du temps disponible et de la possibilité d'être accompagné.

2. AAC : commencer dès 15 ans

Après la formation initiale validée, l'apprentissage anticipé comprend au moins un an et 3 000 km de conduite accompagnée. Deux rendez-vous pédagogiques de 3 heures permettent d'analyser la progression avec l'accompagnateur : le premier entre 4 et 6 mois après la fin de formation initiale, le second après au moins 3 000 km. L'épreuve pratique est accessible dès 17 ans, sous réserve des conditions du parcours. La période probatoire est normalement de 2 ans.

3. Conduite supervisée : à partir de 18 ans

Elle peut être choisie dès l'inscription ou en cours de formation, notamment après un échec à l'examen. Elle prépare une première présentation ou une nouvelle présentation. Aucun minimum réglementaire de durée ni de distance n'est imposé. Elle ne réduit pas, à elle seule, la période probatoire de 3 ans.



FORMAROUTE

AUTO-ÉCOLE • CSSR • CENTRE DE FORMATION ECSR

4 avenue Jean Jaurès - 95330 Domont

01 34 19 83 26 • formaroute95@gmail.com

www.formaroute.fr

AGRÉMENTS : Auto-école E2609500070 • CSSR R2609500030 • Centre ECSR F2609500010

4. Avant de conduire avec votre accompagnateur

Dans le parcours après formation initiale : obtenir le code ou bénéficier d'une dispense valide, atteindre le niveau requis et recevoir l'attestation de fin de formation initiale ; obtenir l'accord écrit de l'assureur ; effectuer un rendez-vous préalable d'au moins 2 heures avec l'enseignant et au moins un accompagnateur. Pour une entrée après échec à l'examen, l'école vérifie les conditions et justificatifs applicables.

5. Le rôle de l'accompagnateur

Il doit détenir le permis B depuis au moins 5 ans sans interruption et être accepté par l'assureur. Il vous accompagne dans le respect des règles propres à l'apprentissage : présence à vos côtés, signal distinctif, limitations de vitesse et conduite sur le territoire national. Variez progressivement les trajets sans rechercher des situations dangereuses.

6. Votre parcours chez FORMAROUTE

Nous étudions votre situation, vérifions les conditions de départ et expliquons les responsabilités de chacun. Le choix est formalisé au contrat et suivi dans le livret. Le programme initial B reste individualisé : pour un premier permis, hors exceptions, au moins 20 heures en manuelle ou 13 heures en automatique. Le tarif AAC affiché est de 1 395 € TTC ; le contenu précis et les éventuels compléments sont détaillés avant engagement.

Références : Service Public, fiches F2826 et F21012 ; arrêté du 22 décembre 2009 relatif à l'apprentissage de la catégorie B.